

**Auteur, titre et références du texte :**

LA SICOTIÈRE (L. de), *René Chouan et sa prétendue postérité*, Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1880, 18 p., (tiré-à-part de la *Revue historique et archéologique du Maine*).

**Mis en ligne par :**

Archives départementales de la Mayenne  
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France  
[archives@cg53.fr](mailto:archives@cg53.fr)

Date de première mise en ligne : 2 janvier 2004.

Référence : FR-AD53-BN-0007

**Texte relu par :**

Joël Surcouf  
d'après un exemplaire conservé aux Archives  
départementales de la Mayenne (cote : AH 292).

D'autres textes sont disponibles  
sur le site des Archives de la Mayenne :  
<http://www.lamayenne.fr>

## RENÉ CHOUAN ET SA PRÉTENDUE POSTÉRITÉ

PAR M. L. DE LA SICOTIÈRE

Nous avons, en 1877, dans ce même recueil (*Revue historique et archéologique du Maine*, t. II, p. 551-584), fait justice des fausses et ridicules revendications dont la prétendue descendance de Jean Cottureau dit Chouan était l'objet. On peut se souvenir que M. Victor Hugo avait publié dans *La Légende des Siècles* (1877, t. II, p. 233), une pièce de vers sur la mort héroïque du fameux partisan, frappé victime de son dévouement, en protégeant, au prix de sa vie, celle de sa belle-sœur poursuivie par les Bleus et qui, grosse et épuisée, allait tomber entre leurs mains. Un jeune collégien, se prétendant « le seul descendant direct de Jean Chouan », s'avisait d'adresser à l'illustre Maître une lettre de remerciement et d'adhésion politique ; de son côté, le Maître lui en envoya une de congratulation sur sa conversion à la lumière. Toutes deux furent, naturellement, livrées à la publicité ; elles n'avaient été écrites qu'à cette fin. Les journaux radicaux se pâmèrent d'admiration. Les feuilles royalistes flairèrent la supercherie, sans la démasquer complètement. C'en était une, en effet, ou si l'on veut une gaminerie, une mystification indécente à l'endroit du grand poète, une usurpation effrontée vis-à-vis de la famille de Jean Cottureau dit Chouan. L'étourdi qui se permettait ce procédé, ou à qui on l'avait soufflé, et qui ne savait même pas son âge, — il se donnait quinze ans, quand il n'en avait que treize et demi ! — ni son nom véritable — il prenait le nom de Georges CHOUAN DE COTTEREAU, au lieu de celui de Georges-Auguste CHOUAN que lui donne son acte de naissance, — n'était ni le fils, ni le petit-fils, ni l'arrière petit-fils, ni le neveu, ni le petit-neveu, ni l'arrière petit-neveu, ni même, selon toute apparence, le parent à un degré quelconque, du fameux Jean Chouan. Les journaux qui l'avaient poussé ou soutenu dans cette triste campagne, avaient été les instigateurs ou les dupes d'une fraude si grossière qu'elle devait frapper tous les yeux. Il nous fut facile de le démontrer par la production d'actes de l'état civil et de pièces authentiques, qui étaient à leur disposition comme à la nôtre, comme à celle de tout le monde.

Aujourd'hui, de nouvelles fables, s'attaquant, non plus, cette fois, à la postérité de Jean Chouan, mais à celle de René Chouan, son frère, sont jetées dans la publicité, et

nous demandons aux lecteurs de la *Revue du Maine* la permission d'y répondre : fort étonné, nous l'avouons, de nous trouver ainsi l'avocat d'office d'une famille dont nous ne connaissons aucun membre, et qui ne lira jamais ces lignes consacrées à la rectification des erreurs qui la concernent<sup>1</sup> ; mais tous, — les morts surtout, — ont droit à la vérité, et si certaines familles ont besoin d'être plus particulièrement protégées contre l'erreur et la calomnie, ce sont, ce nous semble, celles dont la modestie de leur condition et leur ignorance des choses qui s'impriment, livrent pour ainsi dire le nom, sans défense, au pillage ou aux attaques du premier venu.

C'est dans le *National* du 1<sup>er</sup> septembre 1879 que nous trouvons, sous la signature Ch. Flor O' Squarr, le récit fantaisiste qu'il nous plaît de rectifier.

Quel est ce Monsieur Ch. Flor O' Squarr? Un Belge, disent les uns, un Irlandais disent les autres ; un étranger, certainement. Ce nom serait véritablement le sien. Il aurait écrit de petits romans, de petites pièces de théâtre, qui n'ont pas fait de bruit. Il s'essaie aujourd'hui sur certains points de l'histoire de France contemporaine. Mais sous l'historien nous retrouvons le romancier. Il est excusable de ne pas connaître l'histoire de notre pays, qui n'est pas le sien ; peut-être l'est-il moins de parler de ce qu'il ne connaît pas.

Son article, qui fait partie d'une série intitulée : *Le Tour de France en 80 jours*, vise à la précision photographique. Il est daté de la Closerie des Poiriers (berceau, et encore aujourd'hui propriété de la famille Cottereau dit Chouan), 30 août. L'auteur y met en scène Nicol Cottereau, petit-fils de René et petit-neveu de Jean. Il semble écrire pour ainsi dire sous sa dictée, et il n'y a presque pas un mot dans son récit, qui ne soit une contre-vérité.

Avant d'arriver à la Closerie des Poiriers, il fait une halte à l'abbaye de Clermont, qu'il dit avoir été fondée au XII<sup>e</sup> siècle pour des religieuses de Cîteaux ; or, il est certain qu'elle fut fondée pour des religieux, et que ce sont des religieux qui l'occupèrent jusqu'à la fin<sup>2</sup>.

De là il poursuit sa course vers Olivet et Saint-Ouen-des-Toits, qui se touchent.

« La géographie politique du pays tout autant que ma carte de l'Etat-major, nous dit M. Ch. Flor O' Squarr, m'attestent que j'entre en Bretagne. Pourtant, je ne retrouve pas l'impression que j'avais gardée, exacte et vive, de deux premières excursions de touriste dans la Loire-Inférieure, le Morbihan et le Finistère.

« Où sont les landes, les bruyères, les ajoncs où jadis je déchirais mes guêtres ; les hautes pierres historiques couvertes de mousse pâle et serrée ; les paysans aux gilets multicolores et à la large culotte de drap, les belles filles en bonnet blanc et en corsage brodé ? Je suis bien en Bretagne, mais dans une Bretagne civilisée et cultivée, où je rencontre des notaires et où les couvents sont habités par des chasseurs<sup>3</sup>. »

---

<sup>1</sup> Les dames Lelièvre et Courcelle, petites filles de René Chouan, ont fait annoncer dans l'*Indépendant de l'Ouest*, en octobre 1879, que c'était à elles seules que devaient s'adresser les personnes désireuses d'obtenir des renseignements sur leur famille. Nous ne leur en avons point demandé, voulant garder notre complète indépendance d'appréciation, et plein de confiance dans la sûreté de ceux qu'ont bien voulu nous transmettre d'autres personnes complètement désintéressées et bien placées pour connaître la vérité.

<sup>2</sup> V. toutes les histoires du Maine, *Le Maine et l'Anjou historiques, archéologiques et pittoresques*, par M. le baron de Wismes, art. *Clermont*, etc.

<sup>3</sup> Emile Souvestre, que nous avons connu à Mamers où il venait visiter notre ami commun, Paul Delasalle, de regrettable mémoire, a consacré à la description du bocage Manceau des pages bien autrement empreintes de la couleur, de la senteur locales (*La Chouannerie dans le Maine ; — Les Faux-Saulniers ; — Jambe d'argent et M. Jacques*, récits publiés d'abord dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1847, et reproduits avec d'autres du même genre dans les *Scènes de la Chouannerie*, Paris, 1852). Ces pages et celles des *Mémoires d'un Sans-culotte Bas-Breton*, qui les avaient quelque peu précédées, sont des meilleures, des plus pittoresques et des mieux senties tout à la fois, qu'ait écrites cet esprit honnête, délicat, charmant. « Descendant des Bleus », comme il le dit lui-même, nul n'a mieux compris ce qu'il y eut d'abnégation, de courage héroïque, de dévouement sublime chez beaucoup de leurs adversaires, ce que mérite de respect leur sauvage sépulture, sur laquelle il inscrit lui-même cette épitaphe, la plus noble qu'aucun de nous puisse

Hélas ! non, Monsieur, vous n'êtes pas en Bretagne, mais dans le Maine, en plein Maine. De Clermont à Olivet, d'Olivet à Saint-Ouen, vous n'avez foulé que le sol Manceau, Manceau avant la Révolution, Manceau au Moyen-âge, Manceau sur la carte comme dans l'histoire ! ..... Il n'est donc pas surprenant qu'il ne ressemble pas tout à fait à la Bretagne qui ne commence qu'à quelques lieues plus loin. Après tout, on n'est pas forcé de tout savoir, et comme ce faiseur de tragédies, à qui on reprochait d'avoir placé en Europe, une ville située en Asie, vous me répondriez peut-être : « Je ne sais pas la chronologie. »

Nous sommes enfin à Saint-Ouen, à la Closerie des Poiriers, devant la modeste chaumière<sup>4</sup> sur la porte de laquelle notre voyageur a lu cette inscription :

NICOL COTTEREAU

*Tailleur*

« C'est ici, s'écrie M. Ch. Flor O' Squarr, que naquirent Jean, Pierre, François et René Cottereau, qui organisèrent les bandes armées de la Chouannerie. »

Double erreur : 1° Jean Cottereau dit Chouan ne naquit point à Saint-Ouen, mais à Saint-Berthevin, comme le prouve son acte de naissance, en date du 30 octobre 1757, publié par M. Duchemin-Descépiaux (*Souvenirs de la Chouannerie*, 2<sup>e</sup> édition, p. 56), et que nous avons réédité nous-même. Quant à Pierre, il était né à Brains-sur-les Marches (Mayenne). 2° René et Pierre ne prirent aucune part à l'organisation de la Chouannerie ; ils n'y entrèrent qu'après le retour à Saint-Ouen de leur frère Jean, qui avait suivi la grande armée Vendéenne de Laval à Granville, et de Granville au Mans, et après s'être eux-mêmes échappés des prisons de Laval où on les gardait depuis plus de deux mois, coupables seulement, à ce moment, d'avoir leur frère à la tête des insurgés<sup>5</sup>.

espérer: MORTS POUR CE QU'ILS CROYAIENT LA VÉRITÉ ! » Souvestre, dans ses lectures au Conservatoire de Musique, dans le faubourg Poissonnière, très peu de temps après les journées de juin 1848, eut une idée généreuse et hardie. « Le Conservatoire n'est pas loin du Clos Saint-Lazare. Il y avait donc parmi les auditeurs bien des figures qui pouvaient être celles des combattants de la veille. C'est sur ce public, dont les huit neuvièmes se composaient d'ouvriers, que le lecteur eut à exercer son action insensible, morale, affectueuse, et il y réussit complètement. Pour une des premières lectures, il choisit quelques extraits des *Mémoires de Madame de la Rochejacquelein*, croyant qu'il était bon, pour dégoûter des guerres civiles, de montrer dans un exemple, à distance, les calamités affreuses où elles conduisent. L'émotion, à cette lecture, fut grande, et telle qu'il l'avait souhaitée. » (Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, 21 janvier 1850.) Le pauvre Souvestre est mort, mort sans avoir enlevé le succès et la popularité que lui méritaient son talent et son caractère. Personne, pourtant, n'en approcha davantage. S'il vivait aujourd'hui et qu'il recommençât ses honnêtes et patriotiques tentatives, comment seraient elles accueillies, et de quels dédains, de quels reproches même ne seraient elles pas l'objet de la part du *National* et des Ch. Flor O' Squarr ?....

4

« La Closerie

Qu'habitait sa famille : une étroite maison  
 Que le chaume écrasait, que bordait un buisson  
 Où séchaient tristement des hardes déchirées ;  
 Sur le devant gisaient quelques tas de bourrées,  
 Une mare boueuse où grognaient des pourceaux,  
 Et dans tous les recoins du fumier par monceaux.  
 Jean entra dans l'unique et grande et sombre chambre.... »

Arthur de Gobineau, *La Chronique rimée de Jean Chouan et de ses Compagnons* ; Paris, Franck, 1846, in-12, p. 16.

5

« Lorsque ses frères prirent les armes, René était déjà marié et avait des enfants ; il déclara que si on le laissait en paix dans son ménage, il ne prendrait pas part à la guerre : mais lorsqu'il eut été mis trois fois en prison, qu'il vit sa maison livrée au pillage et sa vie sans cesse menacée, le désespoir enfin lui mit les armes à la main. Il partit, emmenant avec lui dans le bois de Misedon sa femme qui était enceinte. Quant à ses enfants, il se trouva des gens qui voulurent bien s'en charger, quoiqu'ils sussent que leur charité, si elle était connue, serait punie comme un crime. » (Duchemin-Descépiaux, p. 175.) V. aussi l'abbé Paulouin, *La Chouannerie du Maine et pays adjacents*, Le Mans, Monnoyer, 1875, 3 vol. in-18, t. II, p. 243 ; Th. Muret, *Le Bon Messager pour 1867* ; Paris, Dentu, in-18, p. 24 ; — etc.

« — Et toi, René ? — J'hésite et voudrais bien te suivre ;  
 Mais ma femme, sans moi, n'aura pas de quoi vivre.  
 Pour me joindre à tes gens, il faut l'abandonner,

Il n'est pas davantage exact de dire que, « s'il y eut sur tout le territoire de la Bretagne des bandes de paysans insurgés conduits par des seigneurs ou des moines, il n'y eut véritablement de Chouans qu'à la Closerie des Poiriers, et dans les pays environnants, entre Laval et Vitré ». Les soulèvements de la Bretagne, du Maine, du Perche et de la Normandie sont connus dans l'histoire de la Révolution sous le nom général de Chouannerie ; ainsi désignés dans toutes les correspondances des autorités républicaines, dans les rapports des généraux et même dans ceux des chefs royalistes<sup>6</sup>. Quel autre nom prétendrait donc leur donner M. Ch. Flor O' Squarr ? Faut-il aussi faire observer que, si l'on trouve des prêtres à l'arrière garde de certaines compagnies d'insurgés, jamais on n'en voit les « conduire » ? Ce sont là des traits caractéristiques, qu'il n'est permis ni d'ignorer ni de défigurer.

Qu'il y ait eu des menaces terribles faites par les Chouans dans certaines occasions ; qu'elles aient été trop souvent suivies d'exécution, nul ne le nie, nul n'essaie de le justifier ; mais c'est un singulier argument en faveur de la mansuétude républicaine, que la réédition du *Décatalogue patriotique* publié, en 1790, par le Club de Lorient. Ce n'est point par des proclamations et moins encore par des chansons, qu'il faut juger de l'attitude des partis pendant la Révolution ; — il y en aurait de cruelles à porter au passif des amis de M. Ch. Flor O' Squarr !<sup>7</sup> — mais par leurs actes, en blâmant ce qu'il y eût de condamnable, en louant ce qu'il y eût d'honorable des deux côtés, et encore en se gardant de généraliser à l'excès les conclusions qu'il est permis de tirer de faits particuliers. Que penserait-il d'un écrivain qui jugerait l'insurrection royaliste sur ce fait par exemple, que Bonchamp, près de mourir, sauva cinq mille prisonniers républicains, et que le premier usage que firent ces prisonniers de leur liberté fut de tirer le canon sur leurs libérateurs fugitifs, ou sur cet autre que Talmont fut exécuté et sa tête exposée sur une pique, dans la cour de ce même château de Laval où, quelques semaines auparavant, il avait fait mettre en liberté quatre-vingts prisonniers, que les insurgés allaient fusiller<sup>8</sup> ?

---

Et, si je ne le peux, tu dois me pardonner.  
 — Je t'excuse, René ; mais déjà je vois poindre  
 Un temps où tu seras contraint de me rejoindre.  
 Pour vif et turbulent je t'ai toujours connu.....  
 — Sois certain de me voir. — Tu seras bien venu. »

De Gobineau, p. 18.

Au reste, M. Ch. Flor O' Squarr reconnaît lui-même, quelques lignes plus bas, que Pierre ne prit part à l'insurrection que fort tard.

<sup>6</sup> V. notamment sur ce point l'ouvrage de Savary : *Guerres des Vendéens et des Chouans contre la République Française* ; Paris, Baudouin, 1824-1827, 6 vol. in-8°.

<sup>7</sup> Ne fût-ce que ce couplet folâtre en l'honneur de la guillotine :

Mettons-nous tous en oraison,  
 Maguingueringon,  
 Devant sainte guillotinette,  
 Maguinguerin guette.  
 . . . . .

Et cet autre, dont l'auteur, Picot-Belloc était — hélas ! — un ancien Garde du Corps :

Air de la Marseillaise.  
 O toi, charmante guillotine,  
 Tu raccourcis reines et rois ;  
 Par ton influence divine,  
 Nous avons reconquis nos droits.  
 Viens au secours de la Patrie,  
 Et que ton superbe instrument  
 Devienne toujours permanent  
 Pour détruire la secte impie.  
 Eguise ton rasoir pour Pitt et ses agents ;  
 Remplis (bis) ton sac divin de têtes de tyrans !

<sup>8</sup> Duchemin-Descépeaux, p. 169.

Nous arrivons au récit de l'entrevue qui aurait eu lieu après la Restauration, entre René Cottereau, le dernier survivant des quatre frères, et Louis XVIII. M. Ch. Flor

O' Squarr, qui n'y assistait pas, met Louis XVIII en scène ; il lui prête son esprit : chose toujours assez délicate, plus périlleuse encore ici, car pour prêter, il faut être riche, et le vieux roi l'était assez de son propre fonds, pour n'avoir pas à emprunter l'esprit des autres.

Voici donc la conversation qui se serait engagée entre le roi et René Cottereau, soutenu « par une paire de béquilles<sup>9</sup> ».

« Louis XVIII, sachant à qui il avait affaire, se montra très bienveillant, très empressé, parla au vieux insurgé de son passé, de ses combats, de sa famille.

« — Sire, répondit René Cottereau, ma famille a bien diminué.

— Votre frère Jean ?

— A été fusillé à Port-Brillet.

Faux. Jean, blessé d'une balle dans le ventre, près de la ferme de la Babinière, en se dévouant à sauver sa belle-sœur, le 27 juillet 1794, mourut le lendemain matin, dans le bois de Misedon.

— Votre aîné Pierre ?

— Guillotiné à Laval.

Le 23 prairial an II (11 juin 1794), à l'âge de 37 ans. (V. Duchemin-Descépeaux, p. 209.)

— François ?

— Mort de ses blessures dans la forêt de Misedon.

Au commencement de février 1794.

— Mais... n'avez vous plus votre mère ?

— Ma mère a été écrasée par un chariot sur la route du Mans, pendant la bataille.

V. dans Duchemin-Descépeaux, p. 142, de touchants détails sur la mort de cette malheureuse femme, qui fut en effet écrasée, mais sur la route de Laval, au

Ces faits et nombre d'autres du même genre sont constants.

J'ai sous les yeux un des passeports délivrés par les chefs Vendéens, en juin 1793, « aux prisonniers de guerre renvoyés après avoir eu les cheveux coupés » (Mme de la Rochejacquelein, ch. VII ; — Créteineau-Joly, *Histoire de la Vendée militaire*, I, 120).

Un M. Jules Roche, qui traite l'histoire avec le même sans-gêne que M. Ch. Flor O' Squarr, n'en écrivait pas moins il y a peu de temps (*Justice*, n° du 13 février 1880), que « *tout* Républicain pris vivant par les Vendéens, était livré aux plus cruels supplices ». C'est le même — détail piquant ! — qui s'est fait le dénonciateur au Conseil municipal de Paris de nombreux ouvrages historiques auxquels il reproche de n'avoir pas scrupuleusement respecté la vérité.

Peut-être serait-il juste, en établissant le bilan de l'insurrection, de tenir compte des atrocités qui furent commises par les Faux Chouans pour en charger les Chouans véritables, de celles aussi qui ne furent que de représailles.

<sup>9</sup> Autre broderie due à l'imagination du narrateur. René ne se servait point de béquilles. Il s'occupait jusqu'à sa mort (18 avril 1846) de ses travaux rustiques. « C'était un vieillard de haute taille, sec, nerveux, avec une physionomie pleine de finesse » (Th. Muret, p. 31). Mais il portait derrière l'oreille une balle, aplatie sur l'os et restée dans les chairs, souvenir d'une tentative d'assassinat commise sur sa personne, pendant une trêve, au travers de la porte fermée de sa maison (Duchemin-Descépeaux, p. 237 ; — Th. Muret, *Ibid.*).

sortir du Mans.

— Vous aviez deux sœurs, je crois.

— Oui, Sire. L'aînée a été guillotinée à Laval. Le 6 floréal an II (25 avril 1794), comme « prévenue d'avoir retiré des brigands, etc. ». Morte avec un grand courage. Elle avait dix-huit ans. (Duchemin-Descépeaux, p. 211.)

— Oh ! mon Dieu !... et la cadette ?...

— Pour la cadette, c'est différent : elle a été guillotinée à Vitré. Faux. Elle fut guillotinée avec sa sœur. Elle avait quinze ans !

— Avez vous des enfants ?

— Oui, Sire, j'en ai dix-sept.

« C'était vrai. René Chouan avait trouvé moyen de devenir père dix-sept fois, en pleine guerre civile. »

Rien de plus faux, au contraire.

René Chouan n'eut point dix-sept enfants. Il en eut cinq de son premier mariage avec Jeanne Bridier qu'il avait épousée à Olivet, le 2 mars 1792, et qui mourut le 23 décembre 1805 ; neuf de sa seconde union avec Renée Rivière, mariée le 11 juin 1806 ; en tout quatorze : c'est déjà un bien joli chiffre<sup>10</sup>.

<sup>10</sup> En voici la liste que nous avons tout lieu de croire parfaitement exacte :

PREMIER MARIAGE.

1° René Cottereau, né le 8 juin 1793.

2° Louis Cottereau, né le [laissé en blanc], mort le 13 thermidor an IV (31 juillet 1796) âgé *d'environ* trois ans, porte l'acte de décès. Il est très probable que cet enfant est celui dont Jeanne Bridier, femme de René, était grosse, quand elle fut sauvée par son beau-frère, le 27 juillet 1794. Il serait né peu de temps après, et n'aurait eu, à sa mort, que deux ans au lieu de trois, comme le suppose l'acte mortuaire. Né au fort de la proscription, au fond des halliers des bois de Misedon, sur un paquet de fougère (\*), arraché, par de généreuses femmes, à sa mère tremblante et poursuivie, peut-être à la trace du sang de son accouchement, par des ennemis acharnés, et baptisé par quelque curé insermenté, il n'est pas surprenant qu'on n'ait pas la date précise de sa naissance. Elle importe peu d'ailleurs à notre démonstration.

3° Jeanne-Marie Cottereau, née le [laissé en blanc]. On n'a pas davantage la date de sa naissance, par les mêmes motifs. On peut supposer qu'elle était sœur jumelle du précédent, et née comme lui en 1794. Autrement, elle n'aurait pu naître qu'en 1795, 1796, ou le commencement de 1797, entre son frère Louis, né en 1794, et sa sœur Marie, née au commencement de 1798.

4° Marie Cottereau, née le 30 nivôse an VI (19 janvier 1798).

5° Pierre Cottereau, né le 10 messidor an VIII (29 juin 1800) ; mort à l'hospice de Laval, il y a plus de cinquante ans.

SECOND MARIAGE.

1° Jean Cottereau, né le 9 août 1807 ; décédé en bas âge.

2° Dominique Cottereau, né le 17 décembre 1808 ; décédé le 5 mars 1816.

3° Julien Cottereau, né le 28 janvier 1810 ; décédé le 13 décembre 1865.

4° Renée Cottereau, née le 31 juillet 1811.

5° Lucie Cottereau, née le 24 février 1813.

6° Angélique Cottereau, née le 4 août 1814 ; décédée le 7 mars 1816.

En 1814, il n'avait pas dix-sept enfants vivants, mais huit. Des quatorze dont se compose sa lignée, deux étaient déjà morts, un devait naître en cette même année 1814, trois naqurent plus tard ;

Comment donc me compter si je n'étais pas né ?

C'est ce chiffre de *huit* qui figure dans sa demande de secours présentée en cette même année<sup>11</sup>.

Ce n'était pas « en *pleine* guerre civile, qu'il était devenu dix-sept fois père ». La chose eût même été difficile. Les guerres civiles ayant duré sept ans, huit ans au plus, de 1792 à 1800, ce serait une moyenne de plus de deux enfants par an !

Un peu forte, il faut l'avouer !

« Il aurait donné dix-sept combattants à la monarchie. » — Il n'éleva que cinq fils. Pour arriver à ce chiffre de « dix-sept combattants », il faut y comprendre non seulement les filles, mais les enfants morts en bas âge. Le royalisme des Cottereau n'allait pas jusque là.

En 1814, un de ses fils, — un seul ! — aurait pu, à la rigueur, avoir combattu « pour la monarchie » : René, né en 1793, et trop jeune pour prendre part aux premières guerres qui se terminèrent en 1800, mais qui eût pu être réfractaire — pure supposition ! — en 1812 ou 1813.

Pour noircir encore le tableau, déjà si chargé, des malheurs de cette famille, M. Ch. Flor O' Squarr raconte ensuite que le père de René Chouan « se serait fait tailler en pièces, en criant : Vive le Roy ! ; qu'il aurait été coupé en petits morceaux ». — Or, Pierre Cottereau, père des quatre frères Chouan, était mort jeune, très longtemps avant la Révolution et dans son lit<sup>12</sup>. Il n'a jamais été mis en pièces que par M. Ch. Flor O' Squarr.

Et c'est avec de pareilles fables qu'on prétend éclairer et diriger l'opinion publique !

M. Ch. Flor O' Squarr ne manque pas de récriminer contre Louis XVIII, qui, riche d'une liste civile de « vingt millions », n'aurait donné à René Chouan qu'une chétive pension de deux cents francs.

La liste civile de Louis XVIII était en réalité de vingt-cinq et non de vingt millions ; mais écrasée des charges du présent et du passé ; il ne fit pas d'économies pendant son règne ; on sait aussi que pendant plusieurs années, il abandonna les deux cinquièmes de cette liste civile (dix millions) aux départements qui avaient le plus souffert de la guerre.

---

7° Etienne Cottereau, né le 21 septembre 1815.

8° Jean Cottereau, né le 6 janvier 1819.

9° Dominique Cottereau, né le 9 avril 1824.

(\*) Duchemin-Descépeaux, p. 236.

<sup>11</sup> Voici les notes qui le concernent dans l'Etat des officiers de l'Armée Catholique et Royale du Maine « comprenant en territoire la province entière du Maine, la partie de l'Anjou située sur la rive gauche de la Mayenne, le Perche, le Pays Chartrain, le Vendomois, le Blaisois et la Touraine, la Normandie lui servant de limite au Nord, et la Loire au Midi » ; Etat dressé sous les yeux et par les soins de M. le Prince de la Trémoille, et que nous avons sous les yeux.

« *Noms et prénoms* : Cottereau René dit Chouan ; — *Grade* : Capitaine dans la 8<sup>e</sup> légion ; — *Profession* : Cultivateur ; — *Domicile* : Saint-Ouen-des-Toits ; — *Blessures et Détentions* : Néant ; — *Etat de Services* : Agé de 50 ans ; frère de Jean Chouan qui donna son nom aux premiers Royalistes de ce pays ; il fut un de ses compagnons dès le commencement ; six de cette famille ont péri ; Cottereau, toujours fidèle et pauvre, est père de huit enfants ; réclame les bontés du Roi ; — *Demandes* : une pension et la confirmation de son grade ; — *Observations* : un des frères Chouans, parrains du parti ; père de huit enfants. C.c. » (marque d'un intérêt particulier).

<sup>12</sup> Duchemin-Descépeaux, p. 56, et tous les biographes.

La pension de René Chouan était de quatre cents francs<sup>13</sup> ; il plaît à M. Ch. Flor O' Squarr de la diminuer de moitié. Elle lui fut servie jusqu'à sa mort.

Nous croyons qu'elle n'était point supportée en totalité par la liste civile, mais qu'une partie, sinon le tout, en était à la charge du budget.

René Chouan, sans doute, était très mesquinement récompensé des sacrifices qu'il avait faits à la cause royale, des affreux malheurs qu'avait éprouvés sa famille. Il partageait, sous ce rapport, le triste sort de tous ses anciens compagnons d'armes<sup>14</sup>. Il avait même vis-à-vis de beaucoup d'autres ce double désavantage que sa blessure, n'ayant pas été reçue pendant la guerre, ne lui permettait pas d'être classé parmi les blessés qui furent naturellement l'objet des premières faveurs, et qu'il n'avait pas fait la campagne de 1815 dans les armées de l'Ouest, campagne dont les blessés et les soldats furent incomparablement mieux traités que ceux des anciennes guerres. Il n'avait même pas fait celle de 1799-1800, et rentré dans sa closserie à la première pacification (1796), il ne l'avait plus quittée.

Il ne parvint pas non plus, sans doute, à établir ses droits au titre de capitaine qu'il revendiquait, et sa pension dut, par suite, être liquidée dans une catégorie inférieure<sup>15</sup>.

Le vieux Chouan avait obtenu, sous la Révolution même, la faveur de conserver son fusil « pour sa défense personnelle ». Peut-être eût-il été dangereux de vouloir le lui

---

<sup>13</sup> *Id.* p. 240.

<sup>14</sup> Il ne faut pas, cependant, prendre au mot, sur ce point, ce que dit Créteineau-Joly (*Histoire de la Vendée militaire*, t. IV), ni même ce qu'a écrit Chateaubriand dans son article, si magnifique d'ailleurs, sur *la Vendée* (1819). La Restauration ne fut ni aussi libre d'égaliser les récompenses aux services rendus, vis-à-vis des Vendéens, ni aussi ingrate par conséquent, qu'on le répète tous les jours, sans tenir un compte suffisant de ce qu'elle fit, de ce qu'elle voulut faire.

Pour apprécier le chiffre de la pension de René Cottereau, on peut le comparer au taux général des autres pensions de même nature.

J'ai pu me procurer la liste des pensions ou secours accordés aux Royalistes de l'arrondissement de Domfront (Orne), vers 1829. Le chiffre total est de cinq mille cinq cent cinquante francs ; le nombre des pensionnés de soixante-sept ; la pension la plus forte, de trois cents francs ; la moindre de cinquante francs ; les plus élevés en grade avaient été capitaines ; quelques-uns seulement, simples soldats ; c'est une moyenne pour chacun d'eux, de quatre-vingt-deux francs neuf centimes. Un autre calcul dressé sans doute avant que la mort eut décimé ces vieux débris, portait, toujours dans l'arrondissement de Domfront, le nombre des pensionnés à deux cent quarante-quatre, le chiffre total des pensions à douze mille cinq cents francs : soit en moyenne pour chacun, cinquante-un francs vingt-trois centimes. Seulement, le chiffre des secours annuels avait été successivement augmenté, et les survivants profitaient des extinctions. De minces gratifications, une fois payées, avaient été accordées à d'anciens combattants moins méritants.

<sup>15</sup> Duchemin-Descépeaux avait dit dans sa première édition (t. II, p. 382) que René Cottereau avait sollicité de la Restauration le brevet d'officier qu'elle lui avait refusé, et nous l'avions répété d'après lui (*La Mort de Jean Chouan*, p. 36). Le fait n'était peut-être pas tout à fait exact, et Duchemin-Descépeaux l'a retranché de sa seconde édition. La Restauration ne conféra point à proprement parler de grades aux anciens Vendéens ou Chouans ; elle se borna à reconnaître et confirmer ceux qu'ils avaient eus dans la guerre. Plus heureux, les officiers de 1815 obtinrent le grade supérieur à celui qu'ils avaient exercé durant cette courte campagne. Beaucoup de demandes furent rejetées, faute de la justification, difficile sans doute mais nécessaire, du grade allégué. Ainsi René revendiquait celui de capitaine dans la 8<sup>e</sup> légion de l'armée du Maine. Il y avait au moins quatorze légions dans cette petite armée. Douze autres Chouans réclamaient ce même titre de capitaine, dans cette même 8<sup>e</sup> légion. C'était en 1814, et depuis la cessation de la guerre (février 1800) un tiers environ de leurs camarades était mort. Il y aurait donc eu plus de vingt capitaines dans une seule légion ; avec un aussi formidable effectif d'officiers, il n'y eût plus eu de soldats. Il est vrai que dans la 8<sup>e</sup> légion, à côté de treize capitaines, nous ne trouvons que sept lieutenants et quatre sous-lieutenants en réclamation de grade, ce qui semble bien indiquer une certaine tendance à exagérer le caractère des commandements, si momentanés d'ailleurs et si irréguliers, dont beaucoup de ces hommes, même des plus braves et des plus loyaux, avaient pu être chargés. René n'était qu'un simple partisan, se battant volontiers pour son propre compte. Nulle part, Duchemin Descépeaux, si bien renseigné pourtant par les survivants et par René lui-même, ne parle de grade occupé, de commandement ou de direction exercés par lui. Son frère Jean, bien autrement distingué, bien autrement aimé et redouté dans le pays, n'avait jamais eu derrière lui qu'un très petit nombre d'hommes dévoués, même aux jours de sa plus grande autorité. Il n'est pas surprenant que le grade de René n'ait pas été reconnu, non plus que tant d'autres insuffisamment justifiés ; ce qui ne veut pas dire que malgré les enquêtes, malgré les peines infinies que se donna le prince de la Trémoille, qui joua le rôle principal dans l'affaire énorme du classement, beaucoup d'anciens officiers, réels ou prétendus, n'eussent trouvé le moyen de se faire breveter à raison de services tout à fait imaginaires.

arracher.

On ne lui donna pas de fonctions publiques ; sa rustique ignorance ne lui permettait pas d'en remplir.

Il n'obtint pas la croix de Saint-Louis. Jambe d'Argent l'avait reçue de M. De Scépeaux, quelque temps avant sa mort, arrivée le 27 octobre 1795<sup>16</sup> ; mais il était chef de division, étendait son autorité sur vingt-cinq paroisses et comptait, dit M. Duchemin-Descépeaux, deux mille soldats sous ses ordres<sup>17</sup>. Aucun autre Chouan ne la reçut pendant la guerre. A la Restauration, le gouvernement prodigua tellement cette croix, non seulement à des gens qui n'avaient rien fait pour la mériter, mais aux officiers les plus compromis par leurs violences terroristes ou leurs perfidies envers les Vendéens — et qui ne furent pas les moins ardents à la solliciter, — Turreau, par exemple, si fameux par ses atrocités dans la Vendée, et Chambarlhac, un des auteurs du guet-apens où Frotté fut indignement arrêté, — qu'il ne lui en resta guères pour les Vendéens eux-mêmes. Peut-être aussi le caractère des services de René Chouan, simple partisan, sans commandement en titre, et surtout les actes de violence sauvage et de vengeance qu'on lui reprochait avec trop de raison<sup>18</sup>, n'étaient-ils guères compatibles avec une pareille distinction. Nous avons vu, d'ailleurs, qu'il ne l'avait par demandée.

Ceux qui reprochent le plus amèrement à la Restauration de n'avoir pas assez largement, assez brillamment récompensé certains services, lui reprocheraient plus amèrement encore de l'avoir fait.

M. Ch. Flor O' Squarr termine son récit en racontant complaisamment que « le petit-fils du royaliste René Chouan a galamment servi à déjeuner au rédacteur du *National* », et en raillant agréablement la dureté de la viande qu'on lui a donnée.

Je ne connais pas ce pauvre tailleur de campagne ; mais j'oserais presque affirmer que, si le rédacteur du *National* lui eût fait l'honneur de lui offrir l'hospitalité, le pauvre tailleur, eût-il trouvé détestable la cuisine aristocratique de son hôte, se serait bien gardé de la tourner en ridicule.

---

<sup>16</sup> Duchemin-Descépeaux, p. 499.

<sup>17</sup> Ce chiffre nous paraît fort exagéré.

<sup>18</sup> Il les avouait lui-même, en les attribuant à la *malechance* où il s'était trouvé et au désespoir où l'avait jeté le sort affreux de toute sa famille. (Duchemin-Descépeaux, p. 295. — Abbé Paulouin, *La Chouannerie dans le Maine et pays adjacents*, t. II, p. 243.)